

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 27 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la commune d'Arbent (Ain) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Madame Carmen FLORE, 1^{ière} adjointe au maire d'Arbent,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames FLORE Carmen, ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, BOTTIER Jocelyne, JULLIAND Brigitte, MOVELLAN Christiane, GAMBA Véronique, MASA Isabelle, MARET Delphine, BERNUIT Carole, RODRIGUES-PALLODET Marie-Julie.

Messieurs FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, PERRIN Christophe, CHATELAIN Marc, SOUAKER Mohamed, FENARD Francis, DELALANDE Claude, CAVAZZA Guy, BLONDEL Jérôme, MARQUES Antonio, BENSALEM Mourad, STAN Sorin.

PROCURATIONS : Philippe CRACCHIOLO a donné procuration à Carmen FLORE, Michel DURAN a donné procuration à Jean-Pierre FLAGEOLLET.

ABSENTE : Isabel DURET

Conseillers en exercice : 27 Présents : 24 Pouvoirs : 2 Votants : 26 Absents : 1

Madame Chantal ROBIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Procès-Verbal de la séance du Lundi 18 mai 2026 est approuvé à l'unanimité

POUVOIRS DU MAIRE

La commune d'Arbent a signé une convention de passage avec le SIEA concernant l'alimentation électrique d'un poste de raccordement rue de Marchette, parcelle D744.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA CLECT DE HBA

Madame FLORE Carmen est désignée pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Haut-Bugey Agglomération

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE HBA

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique et commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération pour l'année 2025 au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal qui en prend connaissance. Il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2025 dans ses domaines de compétence.

DOTATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET FRAIS DES ECOLES ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame Chantal ROBIN, déléguée aux Affaires Scolaires, propose de fixer les diverses dotations pour les dépenses liées aux achats de fournitures scolaires et activités annexes des écoles municipales. La participation aux frais des écoles, refacturée aux communes, est calculée en fonction des charges réelles de fonctionnement des écoles constatées l'année précédente dans nos comptes.

Le Conseil Municipal fixe le montant des dotations comme suit :

- Dotation par classe : 420 € (410 € en 2025)
- Dotation par élève à la rentrée : 40.5 € (39.5 € en 2025)
- Participation pour les séjours avec nuitées : 20 € / élève / journée. (19.5 € en 2025)
- Participation au transport lors des sorties scolaires : 630 € par classe et par année scolaire (615 € en 2025).
- fixe la participation des collectivités aux frais des écoles à :

- Ecole maternelle :	1 926 €	contre	1 823 €	l'année précédente
- Ecole primaire :	804 €	contre	806 €	l'année précédente

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du dépassement du seuil de 3 500 habitants à compter du 1^{er} janvier 2026 et du basculement en nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

Ainsi, le règlement budgétaire et financier (R.B.F.) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants qui adoptent le référentiel M57. C'est dans ce cadre que la commune est appelée à adopter le présent règlement qui fixe les règles de gestion applicables à la commune pour la préparation et l'exécution du budget, la gestion pluriannuelle et financière des crédits et l'information des élus.

CLOTURE DE LA REGIE DES SALLES MUNICIPALES

le comptable public nous propose de clore la régie d'avance pour les locations des salles municipales. En effet, il n'y a plus de raison de maintenir dans nos comptes cette régie qui n'est plus utilisée depuis 2018. Les services de la trésorerie ont mis en place une nouvelle organisation pour simplifier nos échanges

Le Conseil Municipal a décidé de clôturer la régie d'avance des salles municipales instituée à compter du 1^{er} juin 2025 et décide de maintenir la Régie de recettes comme actuellement.

CONVENTION DE MANDAT, FACTURATION ELECTRONIQUE PAR L'ONF.

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale.

ACQUISITION PARCELLES HANGAR LEVRAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'acquérir au prix de 110 000 € les parcelles AL220, AL222, AL223 et AL225 sur la commune d'Arbent appartenant aux consorts LEVRAT.

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026 RUE DES ECHALLYS

La commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir l'attributaire du marché pour les travaux pour la réfection de la rue des Echallys qui sont estimés à 206 128 € HT.
Le Conseil Municipal attribue le marché des travaux de voiries 2026-rue des Echallys à l'entreprise COLAS- 325, chemin du Moulin neuf - 01000 Saint-Denis Les Bourg pour un montant de 130 098.70 € H.T.

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX RUE DE FORCHET ET ILOT

La commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir l'attributaire du marché pour les travaux pour la réfection de la rue de Forchet plus îlot sur l'intersection rue du Molard/rue des Ormes, qui sont estimés à 106 830 € HT.
Le Conseil Municipal attribue le marché des travaux de voiries 2026-rue de Forchet à l'entreprise COLAS- 325, chemin du Moulin neuf - 01000 Saint-Denis Les Bourg pour un montant de 68 196.10 € H.T.

APPROBATION DU MARCHE DE TRAVAUX RUE DE LA PETITE FIN

La commune d'Arbent a lancé une consultation destinée à choisir l'attributaire du marché pour les travaux pour la réfection de la rue de la Petite Fin qui sont estimés à 202 875 € HT.
Le Conseil Municipal attribue le marché des travaux de voiries 2026-rue de la Petite Fin à l'entreprise COLAS- 325, chemin du Moulin neuf - 01000 Saint-Denis Les Bourg pour un montant de 129 999.25 € H.T.

SUBVENTION AU DEPARTEMENT-TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Jean-Pierre FLAGEOLLET rappelle à l'assemblée que la commune va engager un important programme de travaux de voirie à la rentrée de septembre.

Il précise que les travaux sont estimés à 795 000 € HT., qu'ils peuvent être subventionnés par le Département de l'Ain à hauteur de 15 %.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le département de l'Ain à hauteur de 119 250 € pour la réalisation de cette opération.

La séance est levée à 20 h 10

La secrétaire de séance,

Chantal ROBIN



Pour Extrait Conforme.

Pour le maire empêché,

La 1^{ère} adjointe

Carmen FLORE

